

veller leur zele & leur attachement pour le service & pour la personne du Roi.

*Operations
de guerre
finies en
Dauphiné.*

XII. Il n'est plus question des grands projets que les Alliez vouloient executer cette Campagne, dans le Dauphiné & autres Provinces voisines, puis que le Comte de Thaurin, qui commandoit leur Armée de ce côté là, n'a pas seulement ôsé attaquer aucun poste des François, ni reprendre Chamberi, quoi que ce soit une Place sans défense: cette armée qui menaçoit de tout envahir, reprend la route de Piemont; ayant abandonné Annecy & les autres postes qu'elle avoit occupé pendant la Campagne. Les Milices du Bugey qui gardoient les bords du Rhône, furent renvoyées chez elles au commencement d'Octobre, & les troupes réglées se dispoient d'aller prendre les quartiers d'hiver que la Cour leur a assignez.

*Générali-
tez, qui doi-
vent fournir
des Milices
ou recrûés,
pour les ar-
mées de
France.*

XIII. Par Ordonnance du Roi du dix Septembre imprimée à Paris, Sa M. a réglé à dix-sept mille hommes, les recrûés d'Infanterie, qu'elle veut être fournies par les Provinces à ses différentes Armées: laissant la liberté aux particuliers qui doivent tirer au sort, de se rachetter en argent, en fournissant vingt-cinq écus où soixante quinze livres, pour chaque homme que les Paroisses seront obligées de fournir: Plusieurs Provinces frontieres du Royaume, sont exemptes de cette contribution de milices, en consideration des autres services que les peuples rendent pour la deffense de l'Etat, lors que les armées étrangères s'en approchent: voici la repartition qu'on a fai-